

# Règlement de comptes à Laïques Corral

## Un “putsch réglementaire”

**C**omme cadeau de Noël – ou, pour le dire laïquement, de fête du solstice d’hiver qui marqué le retour de la lumière – Jacques Lemaire, le responsable de “La Pensée et les Hommes” – les émissions concédées à la morale non confessionnelle en Belgique – espérait mieux. Le 16 décembre 2013, une lettre de Pierre Galand, alors président du Centre d’action laïque (CAL) lui apprenait qu’à partir de la rentrée prochaine, toutes ses émissions radio et télé seraient reprises en main par l’organe de la laïcité organisée belge. Il apprenait aussi que la décision était avalisée par le conseil d’administration du CAL et par la ministre de tutelle, Fadila Laanan (PS) en charge de l’Audiovisuel.

### Une absence de dialogue si peu laïque

Abasourdi par ce qu’il apprenait, Jacques Lemaire ne réagit pas immédiatement. Fort d’une longue pratique d’écoute dans le monde laïque où on s’excommunierait moins que dans certains cénacles reli-

gieux, le professeur de l’ULB et académicien eut la faiblesse de penser que l’ukase pouvait encore être remis en question. Mais tel Sœur Anne, il ne vit rien venir. Et après six mois de patience, le coordinateur de “La Pensée et les Hommes” contre-attaque avec son avocat, M<sup>e</sup> Marc Uyttendaele, qui évoque “un putsch réglementaire”. Pour lui, la démarche du CAL a toutes les apparences “d’une expropriation presque stalinienne par une structure intolérante et autocratique” qui n’est pas loin de lui rappeler certaines pratiques de chefs religieux qui veulent faire passer une seule et unique vérité, en l’occurrence, la leur. Comme toutes les tentatives de rapprochement ont échoué, M. Lemaire a introduit un recours devant le tribunal arbitral de la laïcité et un autre devant le Conseil d’Etat en annulation de la décision de la ministre. Et il s’est aussi livré à “La Libre”. Nous aurions voulu donner aussi la parole au CAL, mais vu les actions en cours, il n’a pas voulu faire de commentaires, annonçant une réplique dans les prochains jours.

C.Le

- “La Pensée et les Hommes” a lancé deux actions contre le Centre d’action laïque.

- Ce dernier voudrait récupérer ses émissions concédées de radio et de télévision.

- Jacques C. Lemaire, son président, n’entend pas passer sous les fourches caudines au nom des principes laïques...

*“L’association a pour objet de contribuer à la diffusion et au rayonnement des principes de laïcité, de tolérance, de fraternité humaine, de progrès social et scientifique, de libre examen auxquels ses fondateurs sont unanimement attachés.”*

### “LA PENSÉE ET LES HOMMES”

Son histoire se confond en partie avec celle de la vie des médias dans notre pays, de la radio dans un premier temps, puis de la télévision.

## Épingle

### Laïques organisés et autonomes

**Pluralité.** Faute de recensement, on ignore forcément le nombre de laïques belges. D'autant plus que tous ne se revendiquent pas du Centre d'action laïque né en 1969 pour défendre et promouvoir la laïcité en Belgique francophone. La laïcité organisée n'en est pas moins visible au travers de ses différentes implantations régionales et locales. Celles-ci réfléchissent, débattent et agissent sur tous les aspects de la

vie en société. Depuis la reconnaissance constitutionnelle en 1981 complétée par une loi de 2002, les traitements des conseillers laïques sont assurés par l'Etat tout comme l'assistance morale. Ces aides publiques dérangent un grand nombre de laïques pour lesquels leur engagement libre et autonome ne peut déboucher sur "un encartage".

**Organisation.** En pratique, le CAL fédère 7 régionales et coordonne 27 associations laïques. Son équivalent flamand est De mens.nu. Ensemble, ils constituent le Conseil central laïque (CCL), organe représentatif de la communauté non confessionnelle de Belgique. **C.Le**

# “Une situation préjudiciable imposée de manière... soviétique”

Entretien **Christian Laporte**

**J**acques Lemaire, le président de “La Pensée et les Hommes”, sort spectaculairement du bois pour dénoncer la manière dont le CAL veut mettre le grappin sur ses émissions.

#### Pourquoi avez-vous réagi publiquement maintenant ?

Nous voulions préserver l'unité et favoriser l'entente dans le mouvement laïque. Mais après 6 mois de tentatives – vaines – pour essayer de trouver un terrain de rencontre, nous ne pouvons que faire connaître la situation préjudiciable qui nous est imposée de manière anti-démocratique pour ne pas dire... soviétique. Car si le CAL nous retire nos activités audiovisuelles, nous sommes condamnés à disparaître.

#### Quels sont vos principaux griefs ?

Est-ce vraiment le rôle de l'organe central laïque de mettre fin aux activités d'une de ses associations constitutives sans se concerter avec elle et sans évoquer la question au cours de son assemblée générale ? Comme nous avons été contraints d'introduire des actions judiciaires devant le Tribunal arbitral de la laïcité et devant le Conseil d'Etat, il s'imposait de faire connaître ce qu'on doit considérer comme des turpitudes et des bassesses du CAL. Il y va de notre survie mais c'est aussi une question fondamentale de justice...

#### Vous retracez longuement les étapes du processus...

C'est nécessaire pour faire comprendre à l'opinion et aux décideurs ce qui se passe ! Le 17 décembre 2013, un appel téléphonique et une lettre du président du CAL, Pierre Galand, me faisaient savoir que sur proposition du Bureau exécutif, le Conseil d'administration du 14 décembre avait décidé, à l'unanimité, que le CAL ferait toutes les démarches utiles pour qu'au cours de 2014, il assure la réalisation des émissions concédées radio et télévision actuellement con-

fiées à “La Pensée et les Hommes”. Il n'y a eu ni concertation, ni explication... ni l'embryon d'une justification ! Suprenant : la lettre me remerciait de manière distante mais aussi “Roger” Van Hout et non Georges, “le” promoteur et pionnier de “La Pensée”. Cela montre la grande ignorance de Pierre Galand à l'égard de l'histoire de la laïcité et son mépris vis-à-vis des responsables de notre association. Mais sa démarche méprisait aussi les statuts du CAL.

#### Pouvez-vous préciser davantage cela ?

L'article 5 des statuts interdit toute mainmise sur les activités des associations constitutives. Plus fort encore : le CAL est né grâce à “La Pensée et les Hommes”. Robert Hamaide, président-fondateur de “La Pensée et les Hommes” a contribué de manière décisive à la fondation du CAL. Son rôle n'est pas de diriger la laïcité, de fixer les responsabilités des uns et des autres, ou d'accorder des bons et des mauvais points. L'article 5 porte qu'il doit coordonner les actions laïques en respectant leur autonomie et défendre les associations auprès de pouvoirs publics. Comme notre

lettre n'a jamais eu de réponse, nous avons confié fin décembre nos intérêts à M<sup>e</sup> Marc Uyttendaele. Celui-ci a contacté Pierre Galand, Jean-Paul Philippot, l'administrateur général de la RTBF, et la ministre de la Culture pour leur faire savoir que “La Pensée et les Hommes” n'entendait pas se laisser dépouiller de ses activités audiovisuelles. Re-silence de Pierre Galand mais un contact avec le cabinet de la ministre nous a appris que le CAL a introduit une demande de reconnaissance pour les émissions concédées le 12 janvier. Le chef de cabinet prôna cependant une médiation mais elle n'a jamais eu lieu. Plus surprenant : le jour même où il s'attaque à nous, Pierre Galand a annoncé son départ. Il a lancé une action destructrice contre “La Pensée et les Hommes”, savait qu'on y verrait un abus de pouvoir et puis il est parti. Peu courageux et un cadeau empoisonné pour son successeur !

#### Mais il y a quand même eu un contact à la longue ?

Oui, notre conseil d'administration a

*“Le CAL est né grâce à ‘La Pensée et les Hommes’.  
Robert Hamaide, son président-fondateur, a contribué de manière décisive à sa fondation.”*

JACQUES LEMAIRE

rencontré le Comité exécutif du CAL, le 20 mars. Pierre Galand nous a dit que les choses devaient évoluer et que notre interlocuteur était trop... vieux.

**Enfin le CAL a obtenu une reconnaissance le 27 mars 2014... mais sans une médiation avec vous ?**

Il a profité d'une faiblesse qui concerne toutes les émissions concédées. La reconnaissance nous est acquise par un arrêté du 22 mars 2001. Dans la lettre qu'elle adressa à tous les responsables des émissions philosophiques et religieuses, la ministre de l'époque, Corinne De Permentier, oubliant de mentionner l'obligation qu'il y avait pour chaque association de demander le renouvellement de sa reconnaissance tous les 5 ans. Nous l'ignorions tous, personne ne l'a fait. Et personne, ni le ministère, ni le service juridique de la RTBF ne nous a prévenus de la nécessité de demander le renouvellement. Nous travaillons tous (catholiques, protestants, orthodoxes, juifs et nous)

depuis 2006 sans reconnaissance écrite effective. Mais la reconnaissance tacite nous est acquise et l'accès à l'antenne n'a jamais été contesté. Le CAL s'est appuyé sur cette disposition légale (inconnue de tous) pour obtenir

la reconnaissance plutôt que de nous prévenir de l'irrégularité de la situation !

**Henri Bartholomeeusen a repris le gouvernail du CAL. Vous l'avez rencontré ?**

Oui, dès sa nomination nous avons voulu le rencontrer. Il est devenu président le 22 mars mais on n'a pu se voir que le 4 juin, deux jours avant le délai légal d'introduction de la requête de suspension de la décision ministérielle devant le Conseil d'Etat. Nous avons proposé une solution amiable et équitable : partager en deux parties égales des temps d'antenne en radio et en télévision, chacun travaillant sous sa dénomination – notre "marque de fabrique" est connue depuis plus de 60 ans – et dans l'état d'esprit qui lui est propre – pour nous, l'ouverture et la pluralité des visions... Son silence jusqu'ici nous a contraints à rendre publiques nos divergences.

**“Nous avons proposé une solution amiable et équitable : partager en deux parties égales des temps d'antenne en radio et en télévision.”**

Un compromis possible était de se partager les temps d'antenne.

**L'ANIMATEUR "DÉMISSIONNÉ"**

Jacques Charles Lemaire a réussi à ouvrir ses émissions de quête de sens à tous les courants philosophico-religieux. Trop aux yeux de certains ?

**LE FONDATEUR VISIONNAIRE ET PROPHÈTE**

Georges Van Hout lança "La Pensée et les Hommes" en 1955. Pour Paul Danblon, un autre pionnier, il fut un prophète pour les laïques en Belgique.

BERT VAN DEN

**UN PRÉSIDENT AUX OPTIONS CONTESTÉES**

Pierre Galand présidait encore le CAL lorsqu'il décida de reprendre les émissions concédées en main. D'aucuns critiquèrent ses engagements pro-palestiniens et son compagnonnage avec le PS.

**UN PRÉSIDENT QUI SUBIT L'ÉVÉNEMENT**

Henri Bartholomeeusen, successeur de M. Galand, doit gérer la crise depuis deux mois. Ex-Grand Maître du Grand Orient, il est connu pour son sens du dialogue.

**UN LAÏQUE TRÈS AUTONOME**

Marc Uyttendaele, avocat de Jacques Lemaire, estime que le financement de la laïcité organisée fait des associations laïques subventionnées "les fossyeurs du principe de laïcité qu'elles prétendent défendre".